Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260521-202637-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 12 mai 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	REHEL Christine	YVART Didier
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	LE FLAHEC Laurent
PORS Gwénolé	LASSERRE Valentin	

Absents Excusés :

Présidente de séance Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Madame BUREAU Anaëlle

Membres en exercice : 23

Membres présents : 23

Membres votants :23

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 avril 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès- verbal de la séance du 23 avril 2026.

AFFAIRES GENERALES

Question 1-2026-37 :

Désignation du représentant à la Société Publique Locale de Dinan-Cap Fréhel Tourisme

Madame le maire expose que depuis mai 2025 la commune est actionnaire de la SPL Dinan-Cap Fréhel Tourisme.

A cet effet, la Société Publique Locale de Dinan nous sollicite pour désigner le représentant de notre commune à son assemblée.

Il vous est demandé de désigner un représentant de la commune

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260521-202637-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- Désigne Madame Dominique BOURDÉ qui représentera la commune au conseil d'administration spéciale de la Société Publique Locale de Dinan-Cap Fréhel Tourisme.

Pour 23

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

MAIRIE de TRELIVAN (Côtes d'Armor)

Secrétaire de séance,

Anaëlle BUREAU

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr